



Communiqué de presse

Lamotte-Brebière, le vendredi 7 octobre 2022.

Le couperet parisien est tombé !

Une nouvelle fois, les chasseurs sont « les dindons de la farce ».

Malgré de nombreuses réunions avec les services de l'Etat, le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Marc FESNEAU, a seul décidé d'appliquer drastiquement la réglementation européenne en interdisant toute forme de chasse, que ce soit à la hutte, en plaine, au bois, au marais, pour tout gibier à plumes.

Cette mesure est applicable immédiatement sur les zones autour des deux foyers (Quend et Ailly-le-Haut-Clocher) et aucune levée n'est prévue pour le moment sur la zone de Sailly-Flibeacourt, la ZCT littorale et la zone de Bresle-Vimeu.

Les chasseurs « seraient » les seuls responsables de la propagation de ce virus alors que toutes les mesures de biosécurité sont en place depuis le mois de mai à la demande des services de l'Etat.

A ce jour, tous les examens sur les parcs d'appelants se sont révélés négatifs. Une fois de plus la chasse est la seule activité de nature à subir de telles interdictions.

La colère gronde devant tant d'injustices !!!

Les arrêtés seront communiqués dès leurs publications.